



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 novembre 2021 à 16 h 00

AUJOURD'HUI neuf novembre deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 29 octobre 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Pierre MIQUEL à Jean-Christophe CERVANTES

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Christine DULAC ROUGERIE, Odile VIGNAL et Jean-Christophe CERVANTES arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.

Fatima BISMIR et Alexis BLONDEAU arrivent pendant le débat de la question n°1.

Nicaise JOSEPH arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Lucas PEYRE).

Sylviane TARDIEU quitte la séance pendant le débat de la question n°1 et donne pouvoir à Magali GALLAIS.

Jean-Pierre BRENAS arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Catherine PINET-TALLON).

Géraldine BASTIEN arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Cécile LAPORTE).

Sylviane TARDIEU arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°3 (fin du pouvoir donné à Magali GALLAIS).

Christiane JALICON quitte la séance avant le vote de la question n°4 et donne pouvoir à Julien BONY.

Rapport N° 41
MISE A JOUR DE LA SECTORISATION SCOLAIRE

L'article 80 de la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales (art. L. 131-5 et L. 212-7 du code de l'Éducation) confie au conseil municipal la détermination des périmètres aussi appelés secteurs scolaires des écoles maternelles et élémentaires publiques situées sur le territoire de la commune.

Ainsi les élèves du 1er degré des écoles publiques clermontoises sont scolarisés en fonction de leur adresse et les familles doivent se conformer à ce principe.

En ce qui concerne les modifications de périmètres, les créations de nouvelles rues ou modifications de dénomination de voies, les écoles de secteurs doivent être déterminées.

Affectation du passage Pierre Puget :

Concernant le secteur scolaire de PIERRE MENDES FRANCE, "le passage Pierre Puget" est une artère de la "rue Pierre PUGET". Ce passage a déjà bénéficié d'attribution de numéros, mais n'a pas à ce jour fait l'objet d'affectation.

Ces derniers sont affectés de la manière suivante :

Ecoles d'affectation **PIERRE MENDES FRANCE maternelle et élémentaire** du n°1
Passage Pierre PUGET au n°9 999 (côtés pair et impair).

Affectation du lotissement des Castors de Champratel :

S'agissant du "Lotissement Castors de Champratel", sur le secteur scolaire de DANIEL FOUSSON et MERCOEUR, celui-ci vient de faire l'objet d'attribution de numéros.

Il convient de l'affecter de la manière suivante :

Ecoles d'affectation **DANIEL FOUSSON maternelle et MERCOEUR élémentaire** du n°1
Lotissement Castors de Champratel au n°9 999 (côtés pair et impair).

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.



Fait à Clermont-Ferrand, le **24 NOV. 2021**

Pour le Maire,
L'Adjointe chargée de la petite enfance,
L'enfance et de la jeunesse


Cécile AUDET